



Svp aider nous

svp!!

Par **moi76**, le **11/04/2012** à **14:56**

Bonjour, rnvoila mon copain a perdu son pere il laisse deriere lui 4enfants et 1femme une maison. ma bel mere a refai sa vie et a voulu vendre la maison! l'un de mes beau frere c installer dedans depuis 4ans il di qu'il va l'acheter mai il non pa d'emplo stable! a chaque fois qu'on veu parler sa fini avec les main et gendarme. ma bel mere et c 3autre enfant on etais se renseigner chez un notaire pour savoir si il pouvez choix les expluxer choix leurs faire payer un loyer. rnle notaire a dis que nous pouvon rien faire! rnalors svp dite moi si on peu faire quelque choses

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2012** à **15:56**

Bonjourrrnnul ne peut être contraint à rester dans l'indivision.rnrnLe notaire a tord. rnrnC'est à bon droit que votre copain et les cohéritiers peuvent réclamer une indemnité d'occupation et imposer la vente de l'appartement à défaut d'achat par l'occupant qui bénéficie d'un sacré avantage en habitant sans payer de loyer ni de crédit.rnrnAttention sachez qu'en tant que cohéritier votre ami est redevable des impôts fonciers à proportion de sa part d'héritage et autre frais découlant de la propriété du bien.rn rnadressez vous à un avocat et il conviendra de saisir le tribunal afin de faire valoir vos droits à défaut d'accord entre les parties.rnrnRestant à votre disposition;